



POLITIQUE D'ENTREPRISE POUR LA RESPONSABILITÉ SOCIALE

L'entreprise considère que l'aspect social de l'entreprise et la responsabilité qui en découle sont d'une grande importance. Pour cette raison, l'engagement en matière de responsabilité sociale a pour objectif de protéger la santé et la sécurité des travailleurs. L'entreprise poursuit à la fois en interne, tant dans ses opérations quotidiennes que dans une perspective stratégique, la pleine réalisation des exigences requises par la norme SA 8000: 2014 (Responsabilité Sociale). Le système de valeurs d'entreprise est basé sur la conjugaison du capital et du travail, l'éthique et l'équité dans les comportements, la solidarité entre les personnes, la participation sur un pied d'égalité, l'engagement envers la communauté et les générations futures, la tradition de expériences et histoire, tolérance et respect. Un système implicitement social et qui nécessite aujourd'hui non pas un renouvellement, mais un renforcement, avec des méthodes qui améliorent sa diffusion et son implication. Au regard de ces aspects, l'entreprise entend soutenir les valeurs humaines et adopter des comportements «socialement responsables», en gérant correctement et avec attention les attentes de toutes les parties intéressées. L'objectif principal est d'obtenir une satisfaction client complète et continue, seul moyen de réussite entrepreneuriale et de développement de ses activités. Cette évolution doit cependant se faire de manière durable, de sorte que, en plus de maintenir des normes de qualité élevées et d'atteindre des niveaux adéquats de sécurité du personnel, la protection de l'environnement, le respect de leur dignité et de leur liberté doivent également être pris en considération. Pour poursuivre cet objectif, l'engagement vise l'amélioration continue de tous les aspects liés à la responsabilité sociale. La Direction entend donc poursuivre une gestion moderne de la qualité, de l'environnement, de la sécurité au travail et de la



responsabilité sociale, visant à une optimisation des ressources et des moyens utilisés, afin de garantir, envers toutes les parties intéressées:

- Respect des toutes les réglementations applicables en matière de protection de l'environnement (décret législatif 152/2006), sécurité sur le lieu de travail (décret législatif 81/2008), vie privée (règlement européen sur la confidentialité EU / 2016/679);**
- La pleine reconnaissance des principes contenus dans SA 8000: 2014;**
- La pleine reconnaissance du droit à un salaire décent pour tous les travailleurs en garantissant une protection sociale à eux-mêmes et à leurs familles;**
- Engagement constant à respecter toutes les exigences de la norme SA8000: 2014 et tous les accords signés;**
- Engagement constant à se conformer aux lois nationales et autres lois applicables;**
- Respect des principes contenus dans les Conventions de l'OIT, dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, dans la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant et dans la Convention des Nations Unies pour éliminer les formes de discrimination à l'égard des femmes;**
- La réduction, et si possible, l'élimination de tous les facteurs de risque liés aux activités réalisées;**
- La reconnaissance de la pleine liberté en empêchant et en poursuivant toute forme de discrimination fondée sur l'origine territoriale, l'origine ethnique, la classe sociale, l'origine nationale, la religion, le handicap, le sexe, l'orientation sexuelle, l'appartenance syndicale ou l'affiliation politique**
- Respect total des conventions collectives du travail et des accords d'entreprise complémentaires;**



- Liberté de participation et d'organisation syndicale sans aucune discrimination;**
- La recherche d'un dialogue ouvert et collaboratif avec les parties prenantes dans le respect mutuel et total;**

Pour mettre en œuvre la Politique, l'entreprise promeut et développe en permanence les activités suivantes:

- Diffuser l'information à tous les niveaux;**
- Diffuser le respect des principes de SA 8000: 2014 à toutes les parties intéressées;**
- Promouvoir le développement du professionnalisme de tout le personnel en tenant compte des aptitudes, compétences et inclinations associées, par la formation continue, la formation et la consultation;**
- Encourager l'implication de l'ensemble du personnel en matière de qualité, d'environnement, de sécurité et de responsabilité sociale à travers l'organisation de réunions de formation et en activant et favorisant des outils de dialogue ouverts avec la direction de l'entreprise;**
- Mettre en œuvre un système de gestion SA 8000: 2014 et le maintenir adéquat en fonction de l'évolution du marché, du cadre législatif et des processus internes;**
- Qualifier les fournisseurs selon les principes de SA 8000: 2014;**
- Diffuser la mentalité de l'amélioration continue à tous les niveaux.**

La Gestion